



Organigramme DAPHNEE

SUDCT Région Occitanie

Comité Social Technique
du 15 mai 2025



Notre intervention

Beaucoup d'interrogations et d'incompréhension sur le passage d'un organigramme DITEE qui était plutôt « simple », sans multiplication d'échelons, avec un directeur et 2 directrices déléguées à un organigramme de la DAPHNEE bien plus complexe avec une directrice, 2 directrices déléguées, des directions de mission (avec directrice de mission et chef.fe de projets) et des missions avec responsables de mission.

Et ce alors même que nous peinons à ouvrir des postes opérationnels dans les services.

Qui va reprendre les missions de la Direction de Projet supprimée (pour faire une Direction Déléguée à la place) ?

Il est soulevé par les agent.e.s rencontré.e.s que beaucoup de missions bonus s'ajoutent aux missions des agent.e.s, sur la base du « volontariat », dont certaines ne sont pas valorisées et ne font pas non plus l'objet d'une diminution de la charge de travail : formation, RGPD, sécurité...

Certain.e.s commencent à se demander si accepter ces missions ne revient pas, au final, à aider à supprimer des postes ailleurs ? SUD partage leur analyse et rappelle que cela concerne toutes les directions. Si les agent.e.s soulèvent cela c'est que la coupe est pleine pour beaucoup, car les missions accessoires par ci par là finissent par peser lourd. Et que cela doit être pris comme un signal d'alerte sur la charge générale de travail.

Dans cette direction patchwork, la première question qui nous a été posée a été : c'est pour quand le déménagement ?

Une alerte nous a été faite sur la nécessité de recruter au plus vite le.la référent.e budgétaire, et sur la nécessité que le 2ème poste d'assistant.e de direction soit basé sur Montpellier.

Les agent.e.s ont cru comprendre que le poste de responsable de service sur la concertation citoyenne indiqué vacant et à recruter en interne ne conduira pas au maintien du poste de la personne retenue : qu'en est-il ? et si c'est le cas, qui fera le travail ?

Une alerte nous a également été faite sur le poste qui a été perdu au SOFT et dont les missions portant sur la gestion des friches ont été dispatchées sur les collègues. En effet, s'il y a une année blanche en termes de financement pour les friches, les agent.e.s ont rappelé que des dossiers sont encore vivants et nécessitent un suivi et du travail d'instruction de paiement.

La DAPHNEE n'est plus dotée d'agent.e.s en charge de l'observation territoriale et de la cartographie alors que c'est un réel besoin, notamment en matière d'aménagement du territoire mais aussi d'environnement (exemple : projet Bioccitanie et projet PEP-BiOcclA : carto des milieux naturels). A la DAI, l'Unité Centre de Ressources répondait à ce besoin.

Si pas de poste dédié à la cartographie et à l'observation territoriale, les missions risquent d'être externalisées en cas de besoin, ce qui serait une privatisation des missions publiques !

Enfin, que deviennent les 2 contrats de projet actuels de la DIMPEC ?

Réponses de la Direction :

- Le chargé de mission friche a été transféré au CST du 20 mars. La demande de renfort a été notée sur le poste actuel sur la base du plan de charge du service qui sera remonté.
- Chargé.e de mission habitat durable : positionnement suite à la concertation qui a été faite, pour des questions de partenariat.
- Ex agent.e.s DIMPEC : la directrice de mission et la coordinatrice actuelle ont souhaité se positionner sur une direction de mission calibrée sur un besoin de travailler sur les questions de transition juste.
- Direction Pacte vert : l'intégralité des missions seront reprises dans cette direction.
- Missions non valorisées : il y a souvent des référent.e.s thématiques (référent.e égalité, référent.e handicap, Elise). Souvent, c'est intégré dans les fiches de poste.
- Référent.e budgétaire : il sera fait au plus vite pour lancer l'appel à candidature, La fiche de poste a été travaillée et il y a peut-être une candidature potentielle dans la direction qui permettrait l'évolution d'une collègue qui est en B et qui a eu le concours.
- Poste d'assistant.e de direction : poste positionné à Montpellier pour faire un binôme
- Cartographie : ça a été remonté par les collègues de l'aménagement, compte tenu des forts besoins, notamment sur le SRADDET. La charge de travail a été évaluée et sera assurée par la DAI.
- Contrats de projets : maintien.

réponses DGS sur la question des déménagements, en termes de rapprochement d'équipe :

- Echanges avec la DUPL et la DAI : DIMPEC et ex Mission Pacte Vert sont aujourd'hui les plus isolées au milieu d'autres entités qui n'ont rien à voir avec la direction.
- Il est regardé si à Toulouse comme à Montpellier, on peut, à la faveur de bureaux disponibles, de réaménagement de salles de réunion ou autre, les rapprocher d'ores et déjà sans que déménagement d'autres agent.e.s.
- Ce n'est pas un engagement de faire, et ce sera concerté avec les agent.e.s.

Côté votes :

Pour : 15 (collège employeur)

Contre : 5 (SUD et CGT)

Abstentions : 9 (CFDT FAFPT UNSA)